

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-010 du 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 20 janvier 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, E. LEFEBVRE, L. GABRELLE, B. VAILLANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, D. TABARY, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE.

### Objet : Animation Vie Sociale – Territoire du Sud Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil de communauté les différentes actions développées par l'intercommunalité en faveur de l'animation de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et souligne la dimension sociale que revêtent toutes ses actions auprès des habitants du Sud-Artois.

Monsieur le Président rappelle les conclusions du dernier diagnostic réalisé au cours de l'exercice 2017 à la faveur du renouvellement du contrat enfance jeunesse qui avaient fait émerger de nouvelles demandes d'animation notamment dans le cadre d'actions en faveur de la parentalité et en faveur de l'animation de la vie sociale des habitants notamment.

Monsieur le Président évoque également l'expérience menée depuis plusieurs années par la Commune de Croisilles et plus particulièrement par la Maison des Habitants qui décline au profit des habitants de la commune des actions d'animation s'adressant à tous types de publics jeunes et moins jeunes.

Monsieur le Président fait état des conclusions de plusieurs réunions et la Maison des Habitants pour aller plus loin dans une réflexion de l'animation de la vie sociale du territoire.

Monsieur le Président indique que l'une des conclusions porte sur l'établissement d'un nouveau diagnostic social permettant de mesurer l'intérêt manifesté par les habitants du territoire communautaire pour mettre en œuvre de nouvelles actions d'animation sociale renforçant les actions existantes.

Monsieur le Président présente la proposition d'accompagnement portée par la Fédération des Centres Sociaux qui envisage de mettre à disposition du territoire pendant une période de 18 mois un chargé de mission qui aura pour tâche d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour mesurer l'intérêt de la démarche et d'aboutir à des préconisations sur le modèle d'outil d'animation à mettre en œuvre en bénéficiant de l'appui et du soutien de la Fédération des Centres Sociaux.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat qui serait mise en place entre l'Intercommunalité et la Fédération des Centres Sociaux. Cette convention représente une dépense globale de 60 000,00 € pour laquelle l'intercommunalité pourrait bénéficier du soutien financier de la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais à hauteur de 20 000,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de confirmer la volonté de l'intercommunalité d'investir le champ de l'animation de la vie sociale du territoire ;
- d'approuver la proposition d'accompagnement portée par la Fédération des Centres Sociaux afin de mesurer l'intérêt des habitants à la mise en œuvre d'une telle démarche et d'imaginer des préconisations d'animation ;
- d'approuver le montant de prestations présenté par la Fédération des Centres Sociaux et portant principalement sur le financement d'un poste de chargé de mission mis à disposition du territoire pendant une période de 18 mois ;
- de solliciter la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais sur cette étude ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cette opération ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité au titre du présent exercice et de l'exercice 2021.

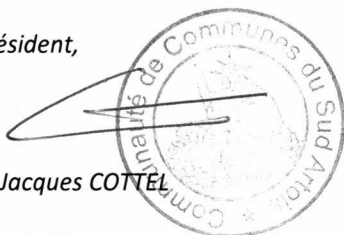
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 28 janvier 2020 et transmission  
en Préfecture.*

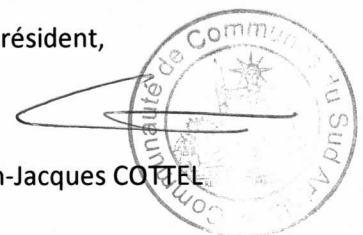
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



**2020-010 du 28/01/2020**

*Animation de la Vie Sociale  
Territoire du Sud Artois.*